

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE



RÉSERVÉ AU SERVICE

Famille N° : Dossier reçu le :
Dossier saisi le :

1 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

► RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOYER OÙ VIT L'ENFANT

• LES RESPONSABLES : lien avec l'enfant

RESPONSABLE 1 DU FOYER :

RESPONSABLE 2 DU FOYER :

	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Belle-mère	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Belle-mère
	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Beau-père	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Beau-père
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Nom d'usage (époux...)		
Nom de naissance		
Prénom		
Date de naissance		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone professionnel		
Adresse électronique		

Pour les parents séparés, merci de penser à renseigner les coordonnées du deuxième parent page suivante

• **ENFANTS RELEVANT DU FOYER** (en cas d'inscription de plusieurs enfants, ne remplir cette page qu'une seule fois).
Dans ce cas, merci de bien vouloir regrouper vos dossiers en un seul envoi.

NOM	Prénom	Date de naissance	Etablissement scolaire fréquenté (le cas échéant)

• ADRESSE ACTUELLE DU FOYER :

N° : Rue : Complément d'adresse - Bâtiment : Appartement : Étage :
Code postal : Ville :

• ADRESSE FUTURE (différente de l'adresse ci-dessus)

N° : Rue : Complément d'adresse - Bâtiment : Appartement : Étage :
Code postal : Ville :

Date prévue du déménagement :

(merci de bien vouloir compléter le plus précisément possible ces renseignements qui seront utilisés pour l'envoi de la fiche à présenter dans l'école en vue de l'admission de votre enfant).

Espace famille

Tél : 02 38 79 26 82 ou 24 50

Mail : espace-famille@ville-orleans.fr

#Orleans     

www.orleans-metropole.fr



Orléans
Mairie

• **SI LES PARENTS DE L'ENFANT VIVENT SÉPARÉS**

Depuis septembre 2004, les deux parents de l'enfant sont électeurs au conseil d'école, sous réserve d'être toujours titulaires de l'autorité parentale, que celle-ci soit exercée en commun ou non.

Aussi, pour le cas où l'un des deux parents ne réside pas au foyer désigné page précédente, merci de noter **obligatoirement** ici ses coordonnées, afin que celles-ci puissent figurer sur la liste d'émargement des élections au conseil d'école.

Elles seront également utilisées pour la communication d'éléments concernant la scolarité de l'enfant selon les termes de la loi en vigueur :

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

Adresse électronique :

ATTENTION : Sauf mention contraire du signataire de la présente demande, décisions judiciaires à l'appui, lorsque l'un des deux parents ne fait pas partie du foyer où vit l'enfant, il garde ses droits sur l'enfant.

Il est ainsi indiqué comme contact à prévenir en cas d'urgence et autorisé à venir chercher l'enfant.

L'enfant est-il en garde alternée : oui non

• **TRANSMISSION DES INFORMATIONS CAF** (à compléter obligatoirement)

Afin de simplifier vos démarches administratives et de vous permettre de bénéficier d'une tarification automatiquement adaptée à vos ressources sans aucune démarche de votre part, nous vous remercions de **cocher obligatoirement l'une des cases ci-dessous** :

Je donne mon accord pour que la mairie d'Orléans et la Caisse d'allocations familiales du Loiret procèdent à des échanges de données concernant ma situation (n° allocataire, nom, prénom, montant du quotient familial...) afin de pouvoir bénéficier d'une tarification automatiquement adaptée à mes ressources ;

Je ne souhaite pas que la mairie d'Orléans et la CAF du Loiret procèdent à des échanges de données concernant ma situation. Je suis informé(e) que je devrai fournir moi-même ces éléments avec leurs justificatifs (avis d'imposition, documents prouvant vos ressources au cours des derniers mois, etc.) à chaque évolution de ma situation si je souhaite bénéficier d'une tarification adaptée à mes ressources.

Je suis informé(e) que faute de transmission, la tarification maximale me sera appliquée.

Nom de naissance de l'allocataire CAF :

Nom d'usage (époux, etc.) : Prénoms :

Numéro d'allocataire CAF du Loiret :

Fait à Orléans, le : / /

Signature obligatoire du représentant légal :

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE
SCOLAIRE
2023
2024

RÉSERVÉ AU SERVICE

École de secteur : N° famille :
Dossier reçu le : Dossier saisi le :

2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION

► RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT À INSCRIRE

(en cas d'inscription de plusieurs enfants, merci de remplir cette partie pour CHAQUE ENFANT)

• **NOM** : **PRÉNOM** :
Date de naissance : Sexe : féminin masculin
Lieu de naissance : Département :
Niveau à la rentrée **2023** (cocher la case correspondante) :
 PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

En cas de changement d'école :

Nom de l'établissement fréquenté précédemment :
Nom de la commune si hors Orléans :
Date de radiation de son ancienne école :

• SANTÉ

Problème important de santé ou de handicap qui nécessiterait une prise en charge personnalisée :
.....

► PERSONNES À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

(autres que les parents)

3 personnes maximum - Merci de vous assurer de la fiabilité de ces contacts

NOM - PRÉNOM	LIEN AVEC L'ENFANT	TÉL. MOBILE	TÉL. FIXE

► PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

(autres que les parents)

3 personnes maximum

NOM - PRÉNOM	LIEN AVEC L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE	TÉL. MOBILE	TÉL. FIXE

ATTENTION : Les parents, même séparés, sont supposés exercer conjointement l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, les deux parents sont donc indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence et autorisés à venir chercher l'enfant. En cas de droit de garde restreint, la restriction devra **être clairement exprimée et justifiée par la photocopie du jugement.**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Qualité (cochez la case correspondante): Mère Père Tuteur (dans ce cas, fournir obligatoirement copie du document attestant de la qualité)

certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et m'engage à signaler immédiatement toute modification à l'Espace famille de la ville d'Orléans.

Certifie, en outre, être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande et effectue cette démarche en accord avec le parent non signataire.

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un acte administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, qu'il encourt les peines prévues aux articles L433-19 et L 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L 313-1 et L 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie.

Les informations recueillies par la mairie d'Orléans à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités proposées aux familles. Ces données seront conservées pendant les années scolaires pour lesquelles votre famille a sollicité l'inscription à au moins une de ces activités.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition du traitement, d'effacement et de la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données par voie électronique : dpo@orleans-metropole.fr ou par courrier postal : Orléans Métropole, Secrétariat général, 5 place du 6-juin-1944, 45000 Orléans. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès des services de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Fait à Orléans, le : ____ / ____ / ____

Signature obligatoire du représentant légal :

ENVOI DE LA FICHE D'INSCRIPTION :

Souhaitez-vous que la fiche d'inscription de votre enfant vous soit transmise (cocher 1 seule case au choix)

- Par courrier électronique, à l'adresse suivante @.....
- Par courrier postal, à l'adresse indiquée pour le représentant 1

Avant de renvoyer ce document, merci de vérifier que vous avez bien fourni toutes les pièces justificatives demandées ainsi que l'exactitude de tous les renseignements donnés, en particulier les coordonnées des personnes.

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE
2023-2024

NOTICE
EXPLICATIVE
(À CONSERVER
PAR LA FAMILLE)

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2023/2024 ?

- ▶ Les nouveaux arrivants sur Orléans.
- ▶ Les enfants qui changent d'école après un déménagement sur Orléans.
- ▶ Les enfants nés en **2020** et qui entrent en petite section de maternelle.

Attention : les inscriptions des enfants nés en 2021 concernent les écoles situées en éducation prioritaire. Elles seront étudiées, en fonction des places disponibles, par une commission d'affectation dont les décisions seront communiquées au plus tôt en juin 2023, voire après la rentrée scolaire.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1 - À LA MAIRIE

À partir du lundi 16 janvier 2023 et avant le vendredi 3 mars 2023.



▶ en ligne sur le site www.orleans-metropole.fr, après activation de votre compte (moncompte.orleans-metropole.fr) en utilisant la rubrique « inscriptions »



▶ ou en utilisant le formulaire prévu à cet effet, à retourner complété et **accompagné des pièces justificatives demandées**

- à adresser par mail à : espace-famille@ville-orleans.fr
ou par courrier à : Mairie d'Orléans - Espace famille - place de l'Étape - 45040 Orléans cedex 1
(renseignements au 02 38 79 26 82 ou 02 38 79 24 50)
- en le déposant :
 - au guichet de l'Hôtel de ville auprès de l'Espace famille ou des mairies de proximité
 - auprès du référent-relais dans les écoles publiques de la ville

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Une fiche **d'inscription administrative** sera envoyée à votre domicile ou déposée dans votre espace personnel si vous avez fait votre demande en ligne, pour procéder à l'admission définitive de l'enfant dans l'établissement scolaire de secteur (sous réserve des places disponibles).

Pour tout renseignement complémentaire concernant les inscriptions scolaires, vous pouvez contacter la direction de l'Éducation : 02 38 79 23 31 ou 02 38 79 23 78

2 - À L'ÉCOLE

À partir du lundi 6 mars et après réception de la fiche d'inscription administrative, vous devez **prendre contact** avec le directeur de l'école dont les coordonnées sont indiquées sur la fiche pour procéder à l'admission de votre enfant.

ATTENTION : ne pas oublier de vous présenter à ce rendez-vous muni de cette fiche, qui atteste que les formalités avec la mairie ont bien été effectuées. **VOTRE ENFANT NE POURRA ÊTRE ADMIS DANS SON ÉCOLE SANS INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PRÉALABLE.**

Direction de l'Éducation

Tél : 02 38 79 23 31 ou 02 38 79 23 78
inscriptions-scolaires@ville-orleans.fr

#Orleans     
www.orleans-metropole.fr



Orléans
Mairie

Votre enfant passe de l'école maternelle à l'école élémentaire.

La fiche d'inscription pour le CP sera établie, **sans formalité**, pour tous les enfants orléanais de grande section de maternelle.

Cette feuille vous sera remise courant février par le directeur de l'école maternelle publique que fréquente votre enfant.

Néanmoins, vous devrez ensuite prendre contact avec le directeur de sa future école élémentaire publique, en vue de son admission.

► **DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT (attention : fournir uniquement des copies)**

- le dossier de demande dûment complété, daté et **signé par le parent sollicitant la demande**.
- une copie de la page « vaccinations Diphtérie - Tétanos - Polio » du carnet de santé. Attention : pour les enfants nés depuis 2018, et conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, merci de joindre toutes les pages du carnet de vaccinations.
- une copie du jugement de séparation ou de divorce **pour les parents séparés ou divorcés** (ou un courrier co-signé des deux parents en cas d'absence de jugement).
- un justificatif de domicile datant de **moins de 3 mois** : copie de facture d'électricité, gaz, téléphone, eau, quittance de loyer non manuscrite avec cachet précisant le nom et l'adresse du bailleur, bail signé des deux parties, compromis de vente, avis d'imposition.
Si vous êtes hébergé, fournir une attestation d'hébergement officielle (imprimé disponible en mairie centrale et en mairies de proximité), la pièce d'identité de l'hébergeant et son justificatif de domicile (voir liste précédente). En cas de déménagement, le justificatif à fournir est celui du logement qui sera occupé à la date de rentrée de l'enfant.
- une copie **complète** du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant.

► **COMMENT CONNAÎTRE L'ÉCOLE DE VOTRE SECTEUR ?**

Pour le premier degré, c'est-à-dire les écoles maternelles et élémentaires, l'affectation d'un enfant se fait, sous réserve des places disponibles, en fonction de l'adresse du foyer où il vit, sur la base d'une carte des périmètres scolaires établie par la Mairie.

Pour connaître l'école dont vous dépendez, vous pouvez :

- consulter le site Internet de la Ville (www.orleans-metropole.fr)
rubrique : vie pratique - vie scolaire - inscriptions scolaires
- contacter la direction de l'Éducation : 02 38 79 23 31 ou 02 38 79 23 78

CAS PARTICULIER DES DÉROGATIONS DE SECTEUR SCOLAIRE

(procédure exceptionnelle justifiée exclusivement par des contraintes particulières)

Attention : la procédure de dérogation s'applique **après** les formalités d'inscription administrative dans l'école de secteur. Les démarches à effectuer sont indiquées dans l'imprimé à utiliser à cet effet.

Elle est **obligatoire** dès lors que vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école autre que son école de secteur.

Où retirer les imprimés de demande de dérogation ?

- ▷ Vous habitez Orléans et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique différente de celle de votre secteur scolaire ; **l'imprimé de demande de dérogation interne est à retirer dans votre école de secteur au moment de votre rendez-vous avec le directeur.**
- ▷ Vous habitez Orléans et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique d'une autre commune ; **l'imprimé de demande de dérogation intercommunale est à retirer auprès de la mairie de cette commune. Vous devez néanmoins faire l'inscription préalable de votre enfant auprès de son école orléanaise.**
- ▷ Vous habitez une autre commune et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique d'Orléans ; **l'imprimé de demande de dérogation intercommunale est à retirer auprès du directeur de l'école orléanaise souhaitée, qui y apposera son avis.**